

DÉCISION DU MAIRE N° 2025/07/105

Objet : 105 - Faisabilité photovoltaïque projet extension du cinéma de Vire Normandie

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 21 février 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu la proposition présentée par la société I2d conseils,

Décide

- De signer le devis n°00445 « Etude de faisabilité photovoltaïque » pour le projet d'extension du cinéma Le Bassin à Vire Normandie avec la société I2d Conseils domicilié au 14 rue Joseph Fourier – 49070 Beaucozuté
 - Montant des prestations : 2 500 €HT

Fait à Vire Normandie, le 7 juillet 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250708-105-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2025

Publication : 08/07/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Nicole DESMOTTES

